



# Les langues vivantes étrangères

à l'école, au collège et au lycée



- un apprentissage plus précoce
- un renforcement de l'oral
- une harmonisation européenne

**L'amélioration des compétences des élèves en langues vivantes est au cœur des priorités de l'Union européenne et de la France. Depuis 2000, l'Union européenne vise à ce que chaque citoyen puisse parler et comprendre deux langues vivantes étrangères. L'objectif est de construire une citoyenneté européenne et d'encourager la mobilité au sein de l'espace communautaire.**

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2005 un **plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères** qui concerne tous les élèves, de l'école élémentaire au lycée et qui s'appuie notamment sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe.

## **APPRENDRE À COMMUNIQUER EN LANGUE ÉTRANGÈRE**

La priorité est aujourd'hui donnée à la pratique de l'oral dans l'apprentissage des langues étrangères en classe. Il s'agit de développer chez les élèves une véritable capacité à communiquer afin de favoriser leur mobilité dans l'espace européen et international. D'importants efforts ont été fournis pour renforcer l'exposition à la langue :

- **des accords** ont été signés avec certaines chaînes de télévision étrangères (BBC world, BBC prime, RTVE, RTP1) pour utiliser librement leurs supports en classe ;
- **des sites internet** ont été développés afin de permettre l'accès à des documents audios et vidéos authentiques (le site du SCEREN/CNDP, France 5 : [www.lesite.TV](http://www.lesite.TV), le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/...](http://ec.europa.eu/)) ;
- **plus de 5 700 assistants de langue**, venant de 48 pays étrangers, interviennent au sein des établissements français dans leur langue maternelle ;
- **des dispositifs de visioconférence** sont installés dans les écoles afin de soutenir l'apprentissage des langues en favorisant le contact avec des locuteurs natifs : 1 000 écoles sont équipées lors de l'année scolaire 2008-2009 ;
- **les échanges à distance** avec d'autres établissements européens ont été encouragés grâce au programme européen eTwinning ([www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr)) ou dans le cadre d'échanges virtuels entre les sections européennes françaises et des "Specialists schools" anglaises ;
- **la mobilité des élèves** dans le cadre des programmes communautaires (Comenius et Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle) ainsi que dans le cadre d'accords bilatéraux signés avec certains pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, l'Écosse, l'Espagne, les États-Unis... a été confortée ;
- **la possibilité offerte aux élèves** germanistes de passer l'année de seconde en Allemagne leur permet dorénavant de valider cette année en France sous réserve des résultats scolaires obtenus.

## DE NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION À ENCOURAGER

### Les groupes de compétence

Les élèves peuvent être répartis en groupes, indépendamment des classes. L'organisation en "groupes de compétence" permet au professeur de répondre plus facilement et de manière mieux adaptée aux besoins de ses élèves. Ces derniers peuvent passer d'un groupe à l'autre sur la base de l'évaluation de leur niveau de compétence.

### Des rythmes modulables

Un assouplissement du dispositif horaire permet d'introduire des périodes intensives d'enseignement sur une courte ou moyenne durée. Ces périodes intensives sont destinées à diversifier les modes d'apprentissage et à faire progresser plus vite les élèves à un moment donné de leur parcours d'apprentissage.

## DES NIVEAUX DE LANGUE HARMONISÉS EN EUROPE

### ○ L'utilisateur élémentaire

#### Niveau A1

niveau cible pour la **fin de l'école élémentaire**. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

#### Niveau A2

niveau cible pour l'**obtention du socle commun**. Peut échanger des informations simples sur des sujets familiers et habituels.

### ○ L'utilisateur indépendant

#### Niveau B1

niveau cible pour la **fin de scolarité obligatoire**. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage, raconter un événement, une expérience, défendre un projet ou une idée.

#### Niveau B2

niveau cible pour l'**épreuve du baccalauréat**. Peut comprendre l'essentiel d'un sujet concret ou abstrait dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance telle qu'une conversation avec un locuteur natif. Peut émettre un avis sur un sujet d'actualité et en débattre.

## DES CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Depuis la rentrée 2007, le ministère de l'Éducation nationale offre la possibilité aux élèves volontaires germanistes et aux anglicistes et hispanistes scolarisés en **sections européennes** en classe de seconde ou de première année de lycée professionnel de passer une certification de niveau B1.

La certification est proposée par un organisme internationalement reconnu : le Cambridge ESOL pour l'anglais, l'Institut Cervantes pour l'espagnol, la KMK (Conférence des ministres de l'Éducation des Länder) pour l'allemand.

Les élèves germanistes qui s'inscrivent à la certification B1 en allemand pour la session 2009 peuvent, s'ils le souhaitent, participer à l'échange "Heinrich Heine" de trois à six semaines en Allemagne.

## L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

---

### **Un apprentissage plus précoce des langues**

Les élèves de l'école élémentaire reçoivent un enseignement de langue vivante depuis le CE1 à raison d'une heure et demie par semaine. Depuis la rentrée 2008, cet enseignement débute au CP. Il est assuré par les maîtres. C'est pourquoi, depuis 2006, les candidats au recrutement de professeur des écoles doivent obligatoirement passer une épreuve de langue vivante.

## LE COLLÈGE

---

### **Apprentissage de deux langues vivantes étrangères**

L'apprentissage de la langue étrangère commencée à l'école élémentaire se poursuit en 6<sup>e</sup>. Dans le cas le plus général, la deuxième langue vivante est introduite en classe de 4<sup>e</sup>.

Dans les classes bilangues, dont le développement est fortement encouragé, la deuxième langue vivante est introduite dès la 6<sup>e</sup>.

### **Le diplôme national du brevet**

L'acquisition du niveau A2 du Cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère qui peut être, au choix de l'élève, la langue commencée à l'école ou la seconde langue, est désormais exigée pour l'attribution de ce diplôme.

## LE LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

---

### **Apprentissage possible de trois langues vivantes étrangères**

Le dispositif général permet à un élève de lycée, selon la série, d'étudier jusqu'à trois langues vivantes, la langue vivante 1 étant un enseignement obligatoire quelle que soit la série.

### **Les langues vivantes dans l'enseignement professionnel**

Dans l'enseignement professionnel la langue fait partie des enseignements obligatoires, dans toutes les formations de CAP, BEP, et baccalauréat professionnel.

La maîtrise d'une ou de plusieurs langues fait partie intégrante des compétences professionnelles que doivent acquérir les élèves.

Dans certaines formations de CAP, BEP, de baccalauréat professionnel, du secteur des services, de la restauration et de l'alimentation, un enseignement facultatif d'une deuxième langue vivante est offert aux élèves.

### **L'épreuve de langue vivante étrangère au baccalauréat**

Les candidats ne sont pas tenus de passer l'épreuve dans les langues qu'ils ont étudiées pendant leur cursus. Une grande souplesse leur permet de choisir la langue dans laquelle ils souhaitent être évalués à l'épreuve du baccalauréat.

22 langues peuvent être présentées au titre des épreuves obligatoires du baccalauréat et 45 langues au titre des épreuves facultatives.

## RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- **au collège** : ateliers de pratique de la langue dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- **au lycée** : stages gratuits pendant les vacances pour les lycéens volontaires à partir de 2009

## **POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES**

Le site du ministère de l'Éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr>

Eduscol : le site pédagogique du ministère de l'Éducation nationale

<http://eduscol.education.fr>

Educnet : site institutionnel dédié aux usages pédagogiques  
des technologies d'information et de communication

<http://www2.educnet.education.fr/langues>

Centre international d'études pédagogiques

<http://www.ciep.fr>

PrimLangues : site institutionnel dédié à l'apprentissage des langues  
à l'école primaire

<http://www.primlangues.education.fr>

Emilangues : site institutionnel dédié aux sections européennes  
ou de langues orientales

<http://www.emilangues.education.fr>

thématique

L'enseignement des langues  
vivantes étrangères

titre du document

Les langues vivantes étrangères  
à l'école, au collège et au lycée

éditeur

Ministère de l'Éducation nationale - DGESCO

site

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

date de parution

Octobre 2008

conception/réalisation

Délégation à la communication

photographies

© Caroline Lucas - MEN

impression

MEN - 4 000 exemplaires

